



ARTELIA - 25/07/2024- REF.4-54-1526

Extension du réseau d'assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable du secteur de « La Joie »

Commune de PENMARC'H

Réunion publique du 25/07/2024



SOMMAIRE

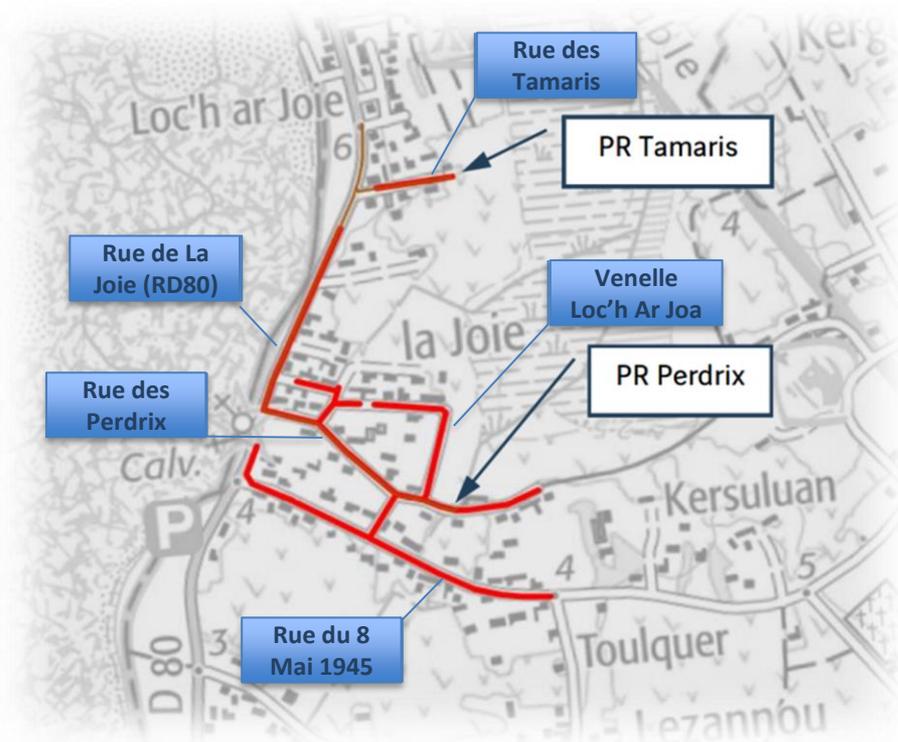
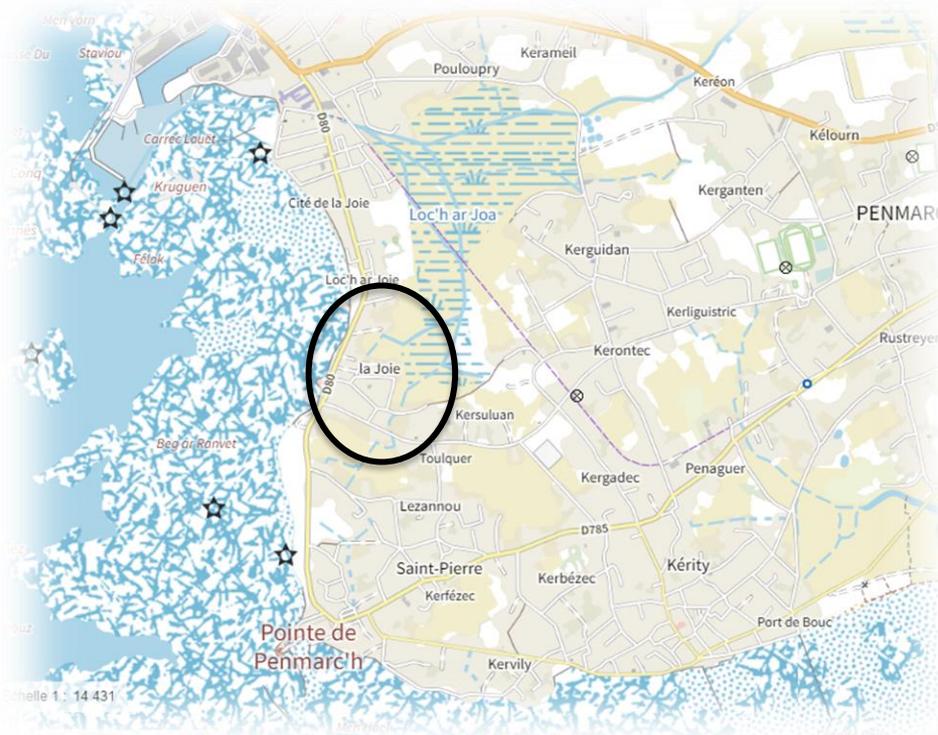
- 1/ Secteur d'étude
- 2/ Contexte
- 3/ Présentation de l'entreprise de travaux publiques
- 4/ Descriptif des travaux d'extension du réseau d'assainissement eaux usées
- 5/ Descriptif des travaux de renouvellement eau potable
- 6/ Planning prévisionnel d'exécution
- 7/ Phasage prévisionnel d'exécution
- 8/ Plan de déviation
- 9/ Montant des travaux
- 10/ Aspects financiers et réglementaires
- 11/ Réponses aux questions



1/ Secteur d'étude

1/ Secteur d'étude

Lieu-dit « La Joie » - Penmarc'h

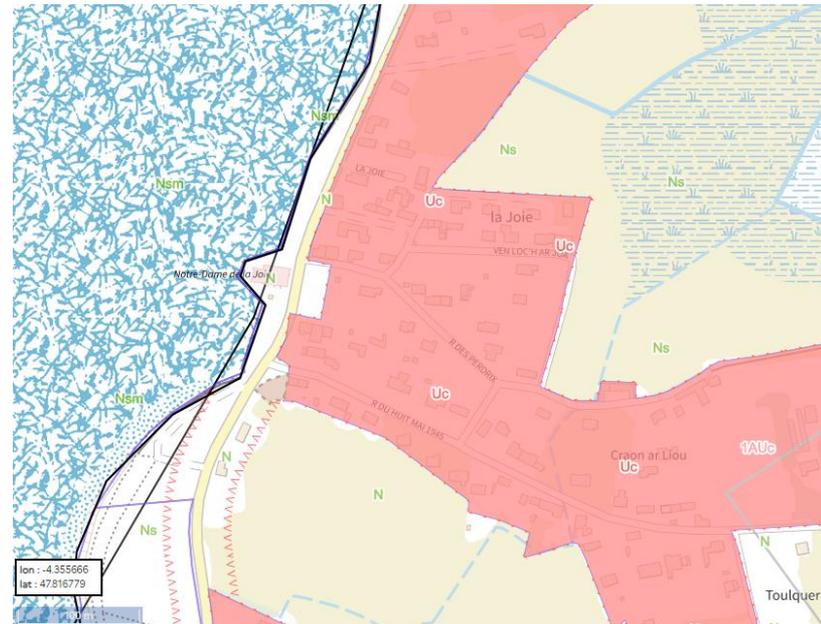




2/ Contexte

2/ Contexte

- Les secteurs concernés par le présent projet d'extension du réseau d'assainissement collectif sont situés **dans le périmètre du plan de zonage inclus dans le PLU** (Plan Local d'Urbanisme) de la commune de Penmarc'h approuvé par le Conseil Municipal le 2 avril 2010 après enquête publique.
- Ce **schéma d'assainissement** comprend donc : la rue des Tamaris, la rue de La Joie (RD80), la rue des Perdrix, rue du 8 Mai 1945 et la venelle Loc'h Ar Joa.
- Cette extension des réseaux d'assainissement collectif vise à **solutionner le problème des terrains peu propices au bon fonctionnement des assainissements autonomes et de leur proximité du littoral (milieu sensible)**.
- La compétence assainissement étant transférée au 1^{er} janvier 2018, la **CCPBS** devient **maître d'ouvrage** des travaux à réaliser.
- A l'occasion de ce projet, le réseau d'eau potable sera renouvelé.





3/ Présentation de l'entreprise de travaux publics

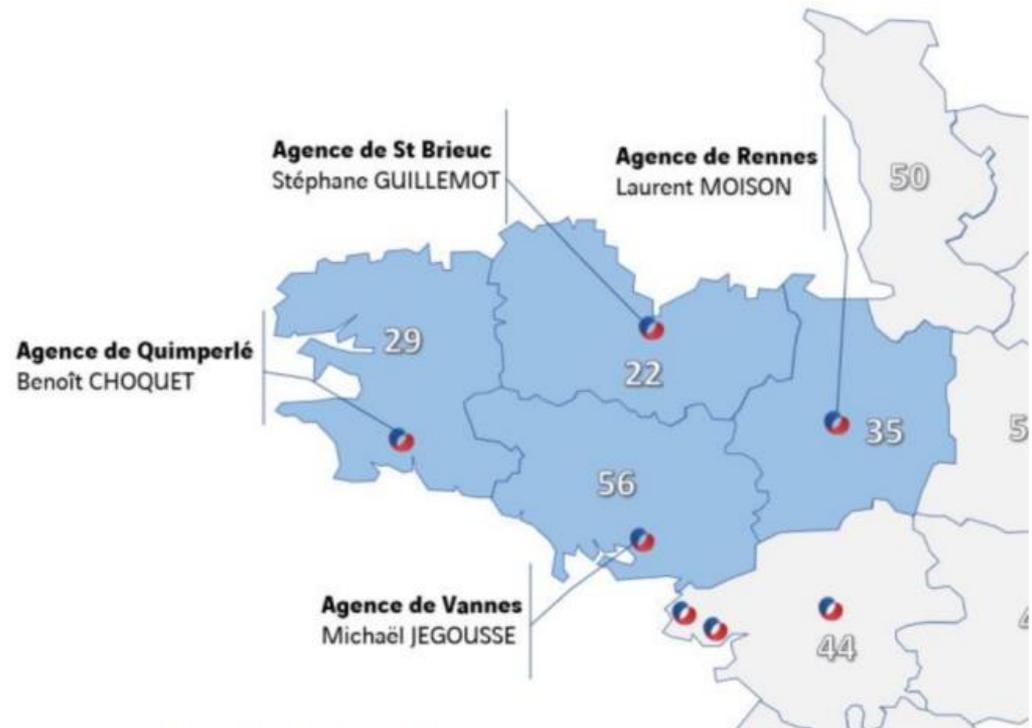
3/ Présentation de l'entreprise

SOGEA ENVIRONNEMENT est une société de Travaux Public de VINCI Construction rattachée à la Division Réseaux France de VINCI Construction.



AGENCE DE QUIMPERLE

Nom ou raison sociale	SOGEA OUEST TP Agence de QUIMPERLE
Adresse	ZA Kervinadou 3 3 Rue Françoise Elie 29 300 MELLAC
Représentant	Pascal MARVIER
Téléphone	02-97-26-10-11
Mail	sah.be@vinci-construction.fr



Implantations SOGEA ENVIRONNEMENT dans le Grand Ouest



4/ Descriptif des travaux d'extension du réseau d'assainissement eaux usées

4/ Descriptif des travaux EU

→ Rue du 8 Mai 1945

→ Venelle Loc'h Ar Joa

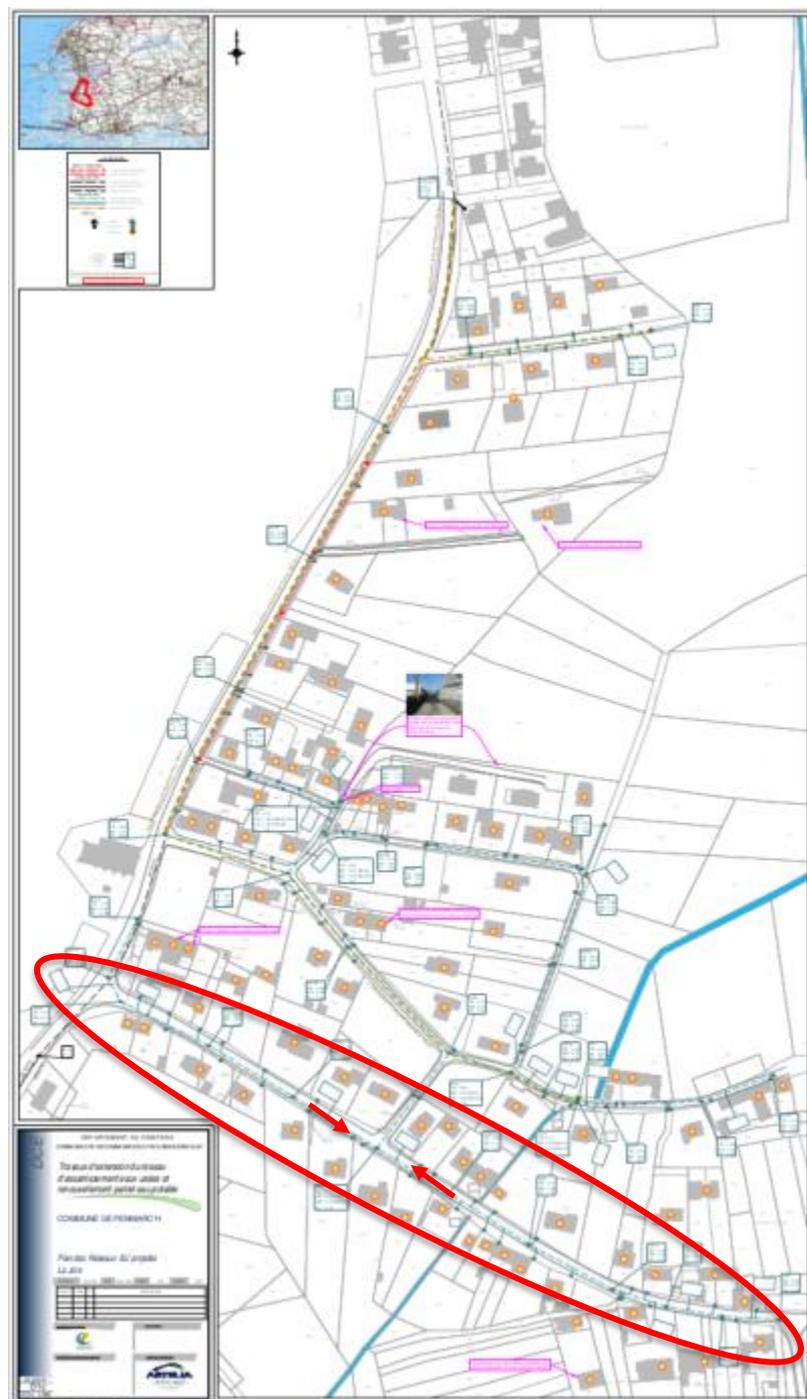
→ Rue des Perdrix

→ Rue de La Joie (RD80)

→ Rue des Tamaris

■ Travaux de canalisations:

- 400 ml gravitaire Ø200mm Polypro SN16
- 33 branchements
- 10 regards de visite béton



4/ Descriptif des travaux EU

→ Rue du 8 Mai 1945

→ Venelle Loc'h Ar Joa

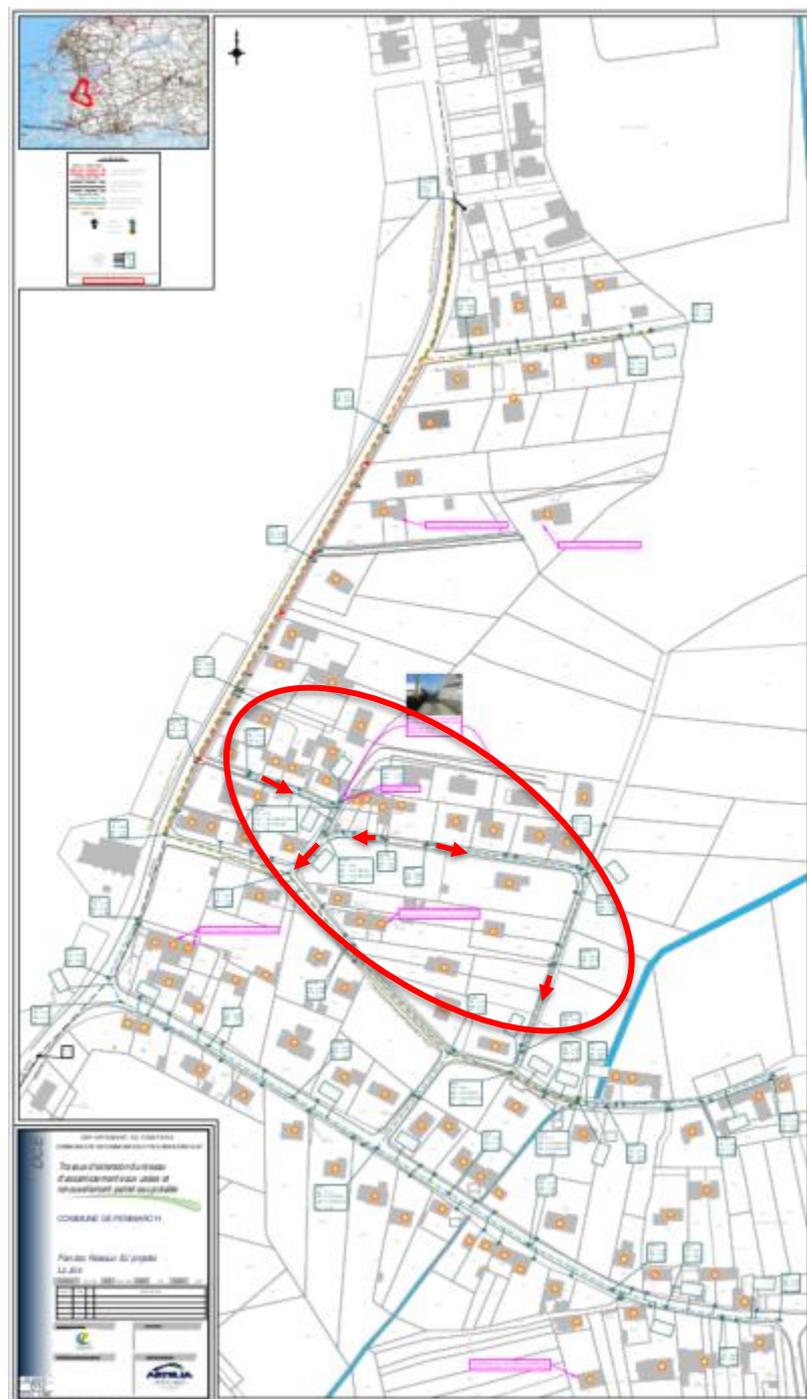
→ Rue des Perdrix

→ Rue de La Joie (RD80)

→ Rue des Tamaris

■ Travaux de canalisations:

- 330 ml gravitaire Ø200mm Polypro SN16
- 18 branchements
- 9 regards de visite béton



4/ Descriptif des travaux EU

→ Rue du 8 Mai 1945

→ Venelle Loc'h Ar Joa

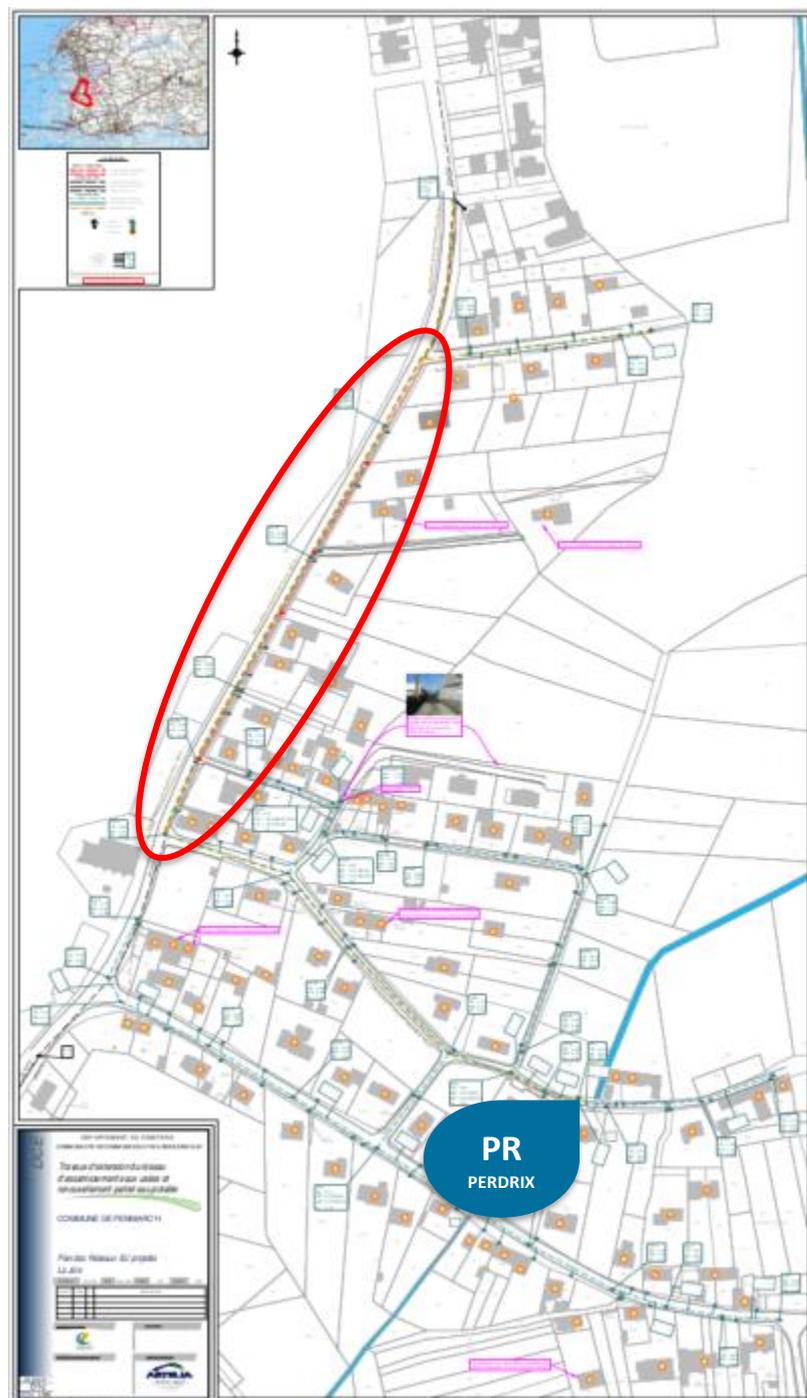
→ Rue des Perdrix

→ Rue de La Joie (RD80)

→ Rue des Tamaris

■ Travaux de canalisation / Renouvellement de réseau :

- 250 ml gravitaire Ø200mm Polypro SN16
- 12 branchements
- 5 regards de visite béton
- 90 ml de refoulement PEHD 75
- 390 ml de refoulement PEHD 90
- 290 ml de refoulement PVC 110



4/ Descriptif des travaux EU

- Rue du 8 Mai 1945
- Venelle Loc'h Ar Joa
- Rue des Perdrix
- Rue de La Joie (RD80)

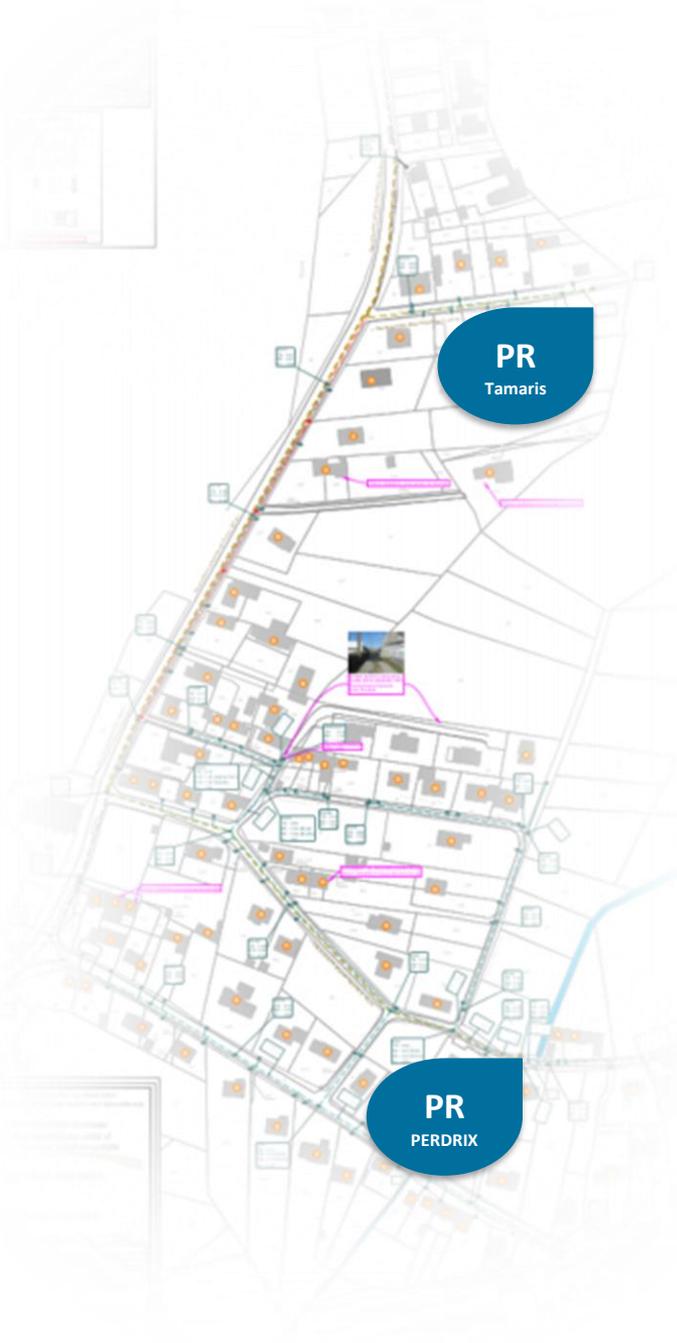
→ Rue des Tamaris

- Travaux de canalisation :
 - 96 ml gravitaire Ø200mm Polypro SN16
 - 8 branchements
 - 2 regards de visite béton
 - 120 ml de refoulement PEHD 75
- Travaux de pompage:
 - Construction d'un poste de refoulement équipé de 2 pompes de refoulement d'un débit de 13,20 m³/h

4/ Descriptif des travaux EU

Afin de sécuriser les postes de refoulement, il est prévu :

- La création, dans chaque bête de pompage, d'un volume de sécurité permettant de stocker un volume de 2 heures de débit de pointe et laisser le temps à l'exploitant d'intervenir (télésurveillance),
- L'équipement de l'armoire électrique du poste d'un inverseur de source permettant de brancher un groupe électrogène,
- Le doublement des équipements de pompage qui fonctionnent en permutation/secours.



PR

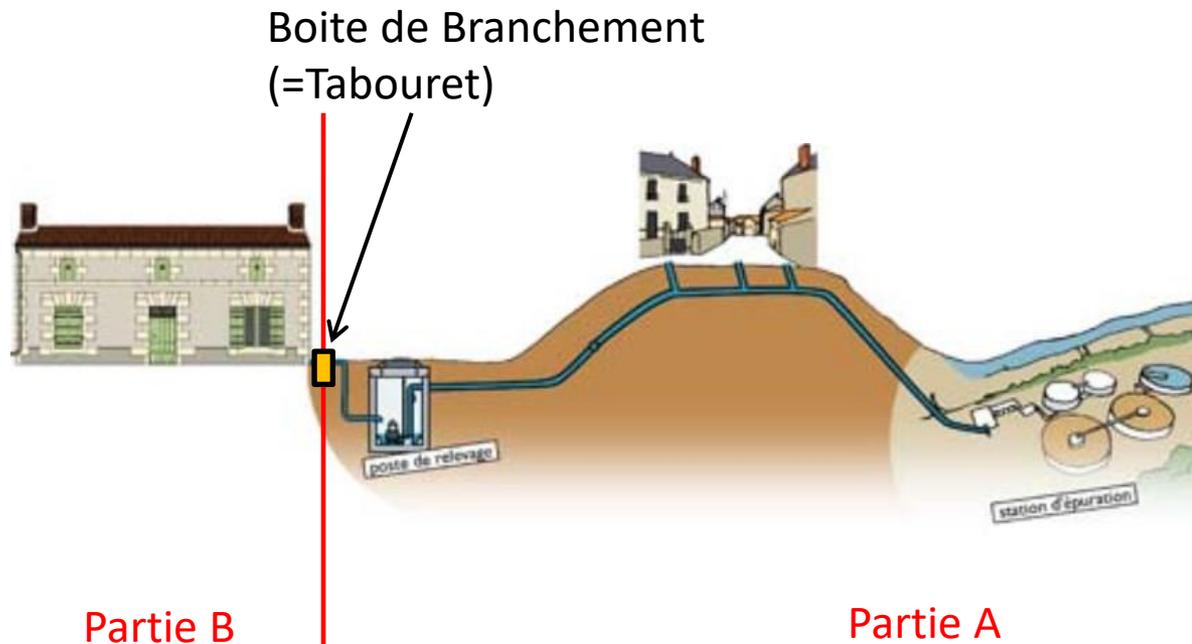
Tamaris

PR

PERDRIX

4/ Descriptif des travaux EU

Schéma de principe : Partie privée / Partie publique



La **partie privée** est composée (**B**) :

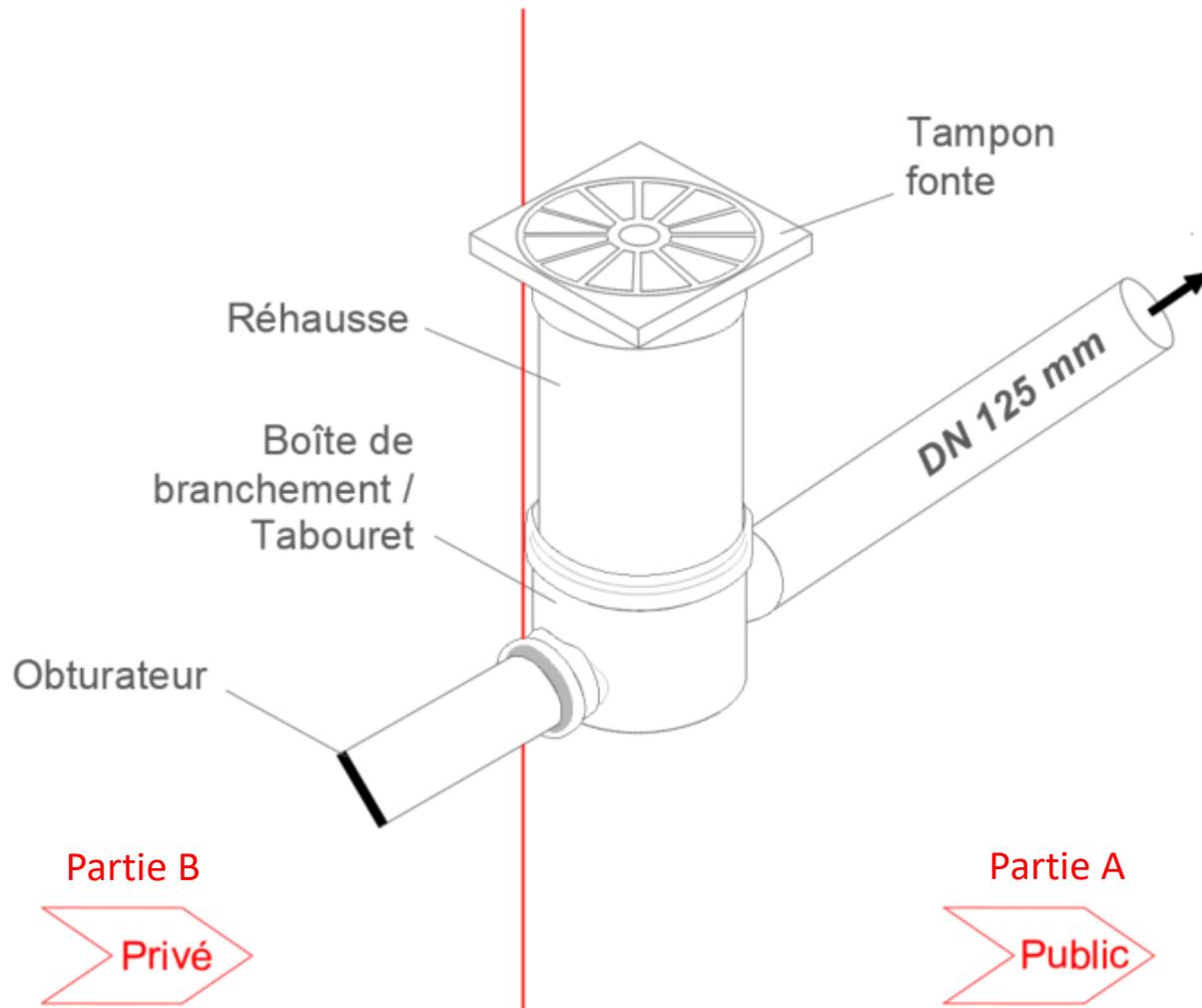
- des canalisations entre la boîte de branchement et vos installations sanitaires,
- un ou des regards de visite intermédiaires,
- une ou des colonnes de ventilation
- éventuellement une station de relevage pour les maisons situées en contrebas.

La **partie publique** est composée (**A**) :

- des canalisations principales positionnées en général dans l'axe des voiries,
- des canalisations de branchement,
- des **boîtes de branchement situées en limite de propriété**,
- des regards de visite positionnés sur le collecteur principal,
- des postes de refoulement,
- d'une station d'épuration.

4/ Descriptif des travaux EU

Schéma de principe : Boîte de branchement = Tabouret



4/ Descriptif des travaux EU

Courrier / Enquête de branchement

SOGEA
ENVIRONNEMENT

FICHE DE RENSEIGNEMENT EU
Penmarch EU AEP

RENSEIGNEMENTS GENERAUX	RENSEIGNEMENTS CLIENTS
NOM DU CHANTIER : Penmarch EU AEP	Contact Locataire :
AGENCE SOGEA ENVIRONNEMENT : VANNES 02 97 26 10 11 CDTX en charge du dossier : OLLIVIER ANDREA	Contact Propriétaire : Nom : Joncour Adresse : 57 Rue des Perdrix Ville : Penmarch
Maître d'Ouvrage : COM. PAYS BIGOUDEN SUD	
Maître d'Œuvre : Artelia	

RENSEIGNEMENTS BRANCHEMENT EU EXISTANT

Position Boite EU : A créer
Nature du Branchement existant : ANC
Nature de la boîte de Branchement existante :
Profondeur : 40
PHOTOS:



AUTORISATION PROPRIETAIRE

Le propriétaire valide la position du tabouret d'attente à poser (sur la partie publique) pour son branchement d'eaux usées en adéquation avec la position actuelle de son réseau d'eaux usées. Le propriétaire aura à sa charge la liaison au réseau créé dans la partie privée jusqu'en limite de propriété : **OUI**
Le propriétaire autorise l'entreprise SOGEA ENVIRONNEMENT à pénétrer dans sa propriété dans le cadre des travaux d'eaux usées : **Non Concerné**
Date : 04/07/2024 **Le propriétaire :**



04/07/2024

VINCI
CONSTRUCTION | FRANCE

Chacun des propriétaires des parcelles raccordables dans le cadre du programme d'assainissement va recevoir un **courrier nominatif avec une fiche d'enquête de branchement lui demandant de renseigner sur un plan cadastral :**

- L'emplacement de la boîte de branchement souhaité,
- La profondeur du branchement souhaitée (qui ne sera respectée que si le projet le permet),
- L'emplacement des installations existantes si celui-ci est connu.

4/ Descriptif des travaux EU

Partie privée à la charge du particulier

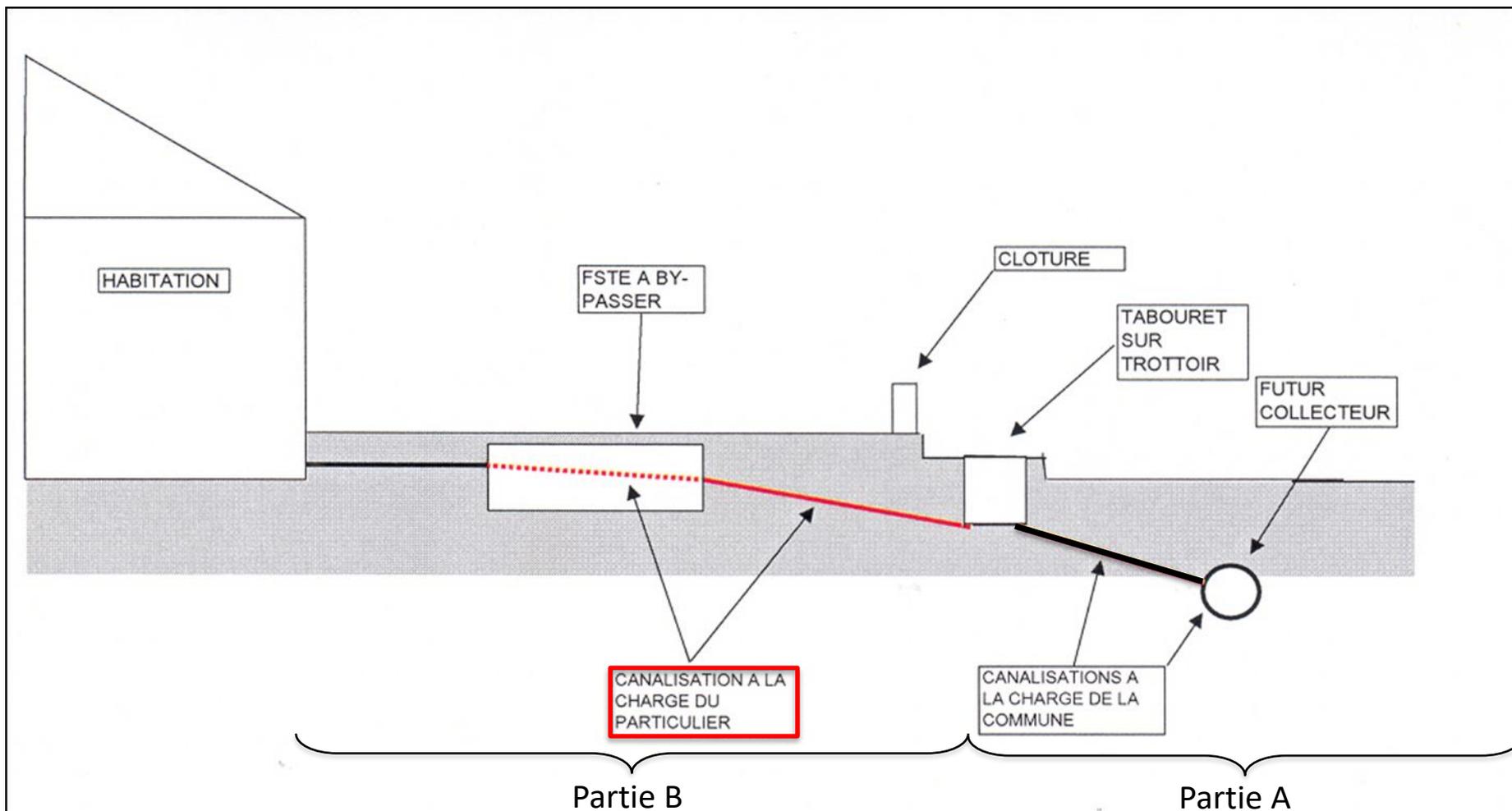
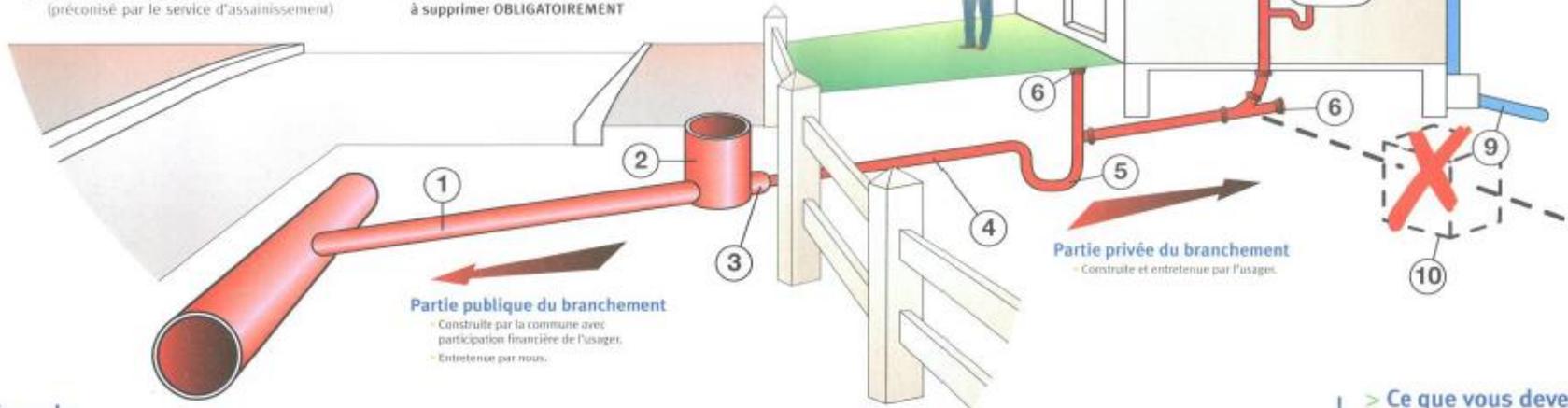


SCHÉMA TYPE DE BRANCHEMENT

> Légende

- 1 - Conduite de branchement
- 2 - Boîte de branchement diamètre
- 3 - Manchon de réduction
- 4 - PVC diamètre 125
- 5 - Siphon diamètre 125 (préconisé par le service d'assainissement)

- 6 - Tampon d'accès hermétique
- 7 - Appareils sanitaires
- 8 - Ventilation indispensable (diamètre = diamètre de la chute)
- 9 - Évacuation des eaux pluviales
- 10 - Fosse septique / Fosse étanche à supprimer OBLIGATOIREMENT



Partie publique du branchement

- Construite par la commune avec participation financière de l'usager.
- Entretien par nous.

Partie privée du branchement

- Construite et entretenue par l'usager.

> La démarche

Votre branchement est réalisé conformément au schéma ci contre. Il vous faut prendre contact avec l'entrepreneur de votre choix qui réalisera la liaison de vos conduites d'eaux usées à ce branchement.

> Les aspects techniques

- **LA FOSSE SEPTIQUE SERA DÉBRANCHÉE, VIDÉE, DÉSINFECTÉE ET COMBLÉE.**
- Vérifier la conformité de la plomberie intérieure
 - chaque appareil sanitaire sera muni d'un siphon,
 - une conduite de ventilation évitera les désamorçages de siphon et donc les mauvaises odeurs,
 - par sécurité le service d'assainissement préconise la mise en place d'un siphon PVC principal à proximité de l'habitation,
 - en cas d'installations situées en dessous du niveau de la chaussée des précautions particulières seront prises pour éviter le reflux des eaux (clapet).
- Les broyeur d'éviers sont interdits.
- Les conduites privées présenteront tous les critères d'étanchéité et suffisamment d'accès pour le contrôle et l'entretien.

> Obligation de contrôle de votre raccordement

Avant remblaiement des tranchées, l'usager informera le service d'assainissement.

CONTACTEZ NOUS 48 HEURES A L'AVANCE

Un contrôle de conformité sera effectué

> Ce que vous ne devez pas raccorder

- | | | |
|---------------------|---|---------------------------|
| Gouttière | ➔ | Exutoire d'eaux pluviales |
| Drains | | caniveau |
| Trop plein de puits | | fossé |
| Siphon de cour | | Puits perdu |
| Vide-cave | | |

> Ce que vous devez raccorder



> Artisans, Commerçants, Industriels

Les raccordements d'eaux non domestiques doivent faire l'objet d'une étude préalable du service d'assainissement. Des prétraitements peuvent être nécessaires à certaines activités (bacs dégraisseurs pour cantines, boucheries, etc.)

> Le bon fonctionnement de la station de traitement dépend aussi de vous.

Les produits toxiques :

HUILE DE VIDANGE - HUILE DE FRITEUSE - ACIDES - PRODUITS PHARMACEUTIQUES - PEINTURE - BAINS CHIMIQUES ne doivent en aucun cas être rejeté au réseau.

Le bon fonctionnement de la station d'épuration passe par une bonne utilisation du réseau de collecte.

4/ Descriptif des travaux EU

ATTENTION

Seules les eaux usées doivent être raccordées au branchement, les eaux pluviales doivent être séparées du réseau d'assainissement.

L'exploitant SAUR doit réaliser les contrôles de conformité en tranchée ouverte pour chaque nouveau branchement et avant le raccordement au réseau.

De plus un contrôle d'étanchéité sera ensuite réalisé en période de nappe haute.



5/ Descriptif des travaux de renouvellement eau potable

5/ Descriptif des travaux AEP

→ Rue du 8 Mai 1945

- 33 branchements de la conduite existante en PVC-BO Ø110 jusqu'au compteur

→ Venelle Loc'h Ar Joa

- 290 ml de PVC-BO PN25 en Ø110
- 20 ml de PEHD PN16 en Ø50
- 11 branchements jusqu'au compteur

→ Rue des Perdrix

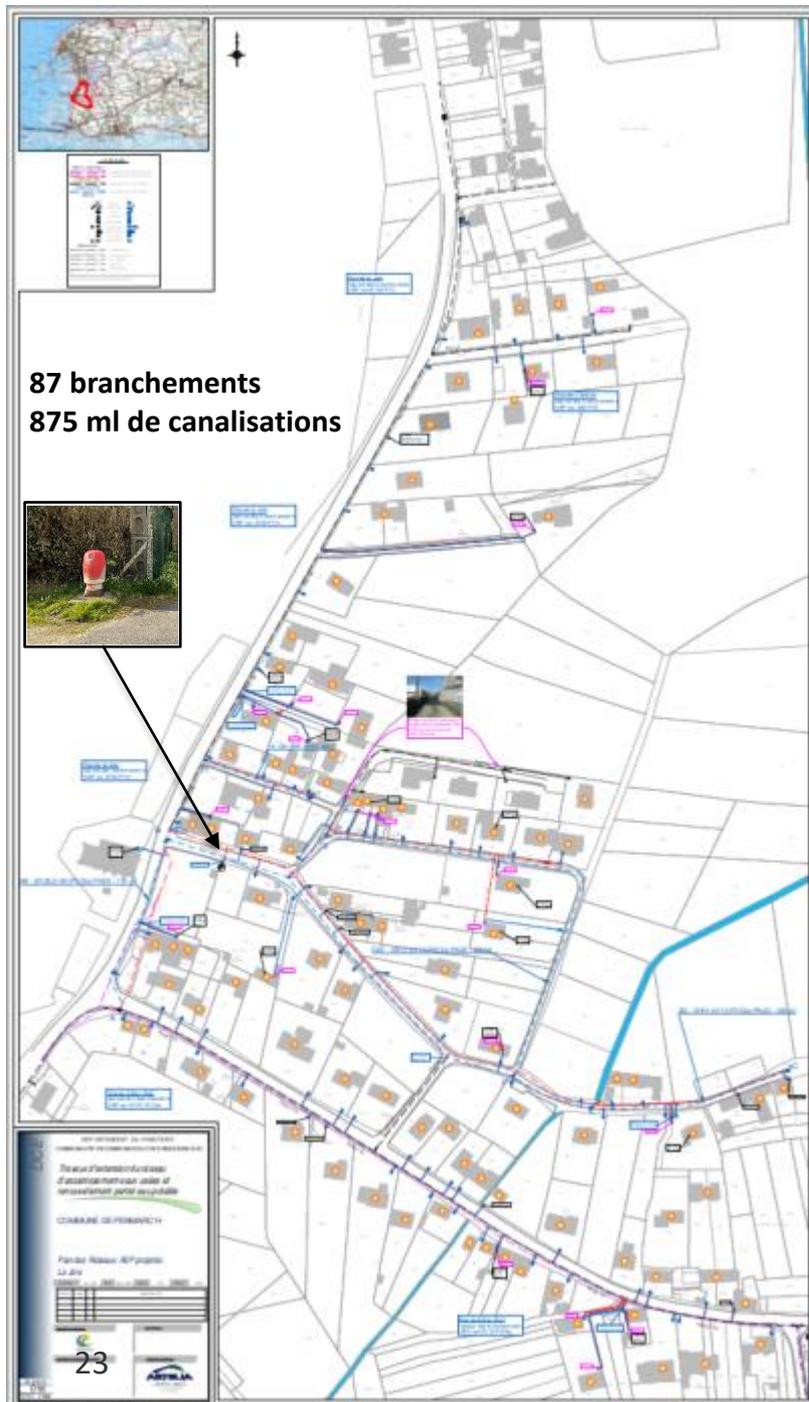
- 390 ml de PVC-BO PN25 en Ø110
- 20 branchements jusqu'au compteur
- Reprise d'un poteau incendie

→ Rue de La Joie (RD80)

- 110 ml de PVC-BO PN25 en Ø140 (au Sud)
- 65 ml de PEHD PN16 en Ø63 (au Sud)
- 3 branchements (avec renouvellement de conduite)
- 14 branchements de la conduite existante en PVC Ø140 jusqu'au compteur (au Nord)

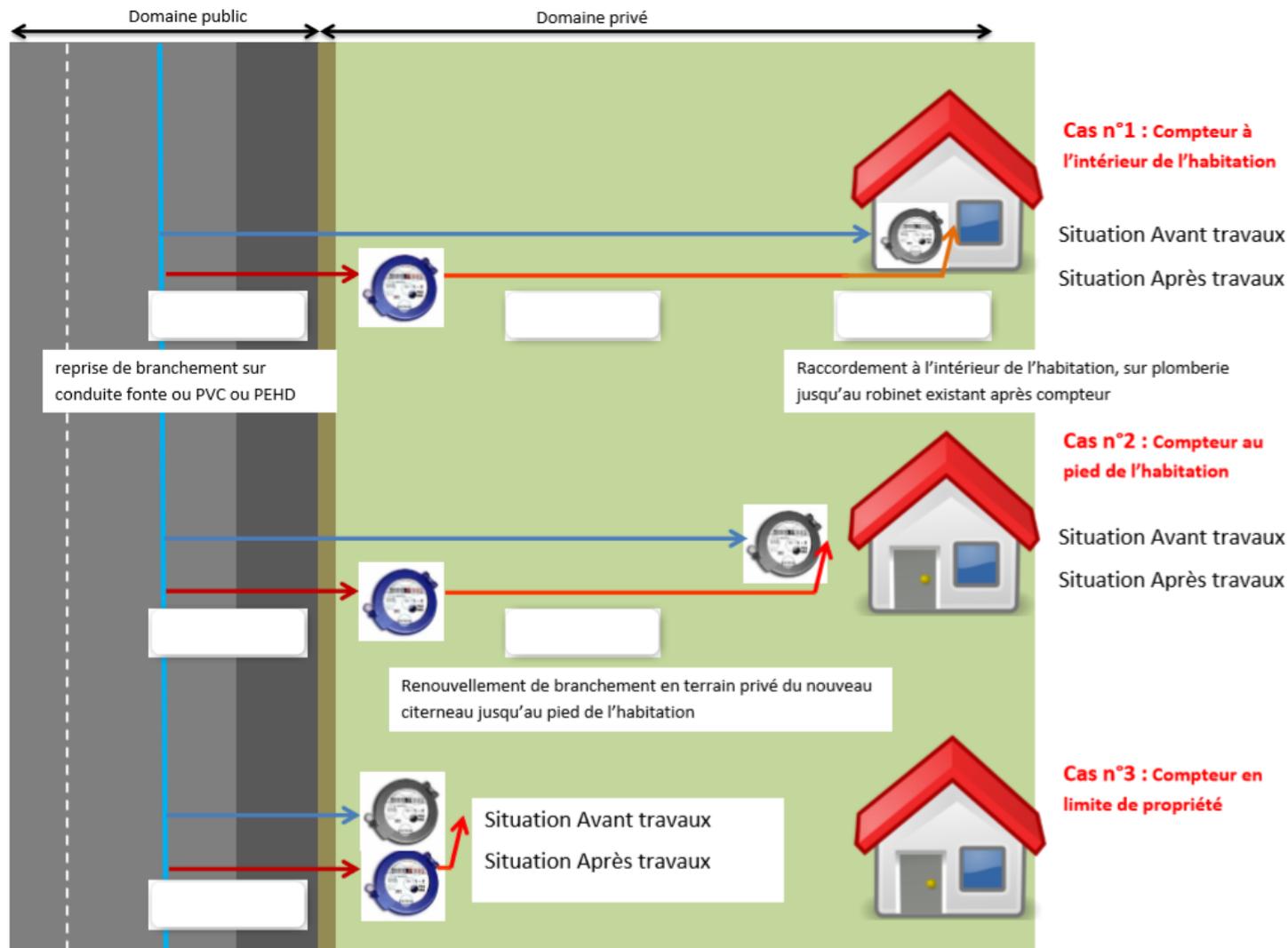
→ Rue des Tamaris

- 6 branchements de la conduite existante en PVC Ø63 jusqu'au compteur



5/ Descriptif des travaux AEP

Schéma de principe : Renouvellement des branchements d'eau potable



4/ Descriptif des travaux AEP

Courrier / Enquête de branchement

SOGEA ENVIRONNEMENT

FICHE DE RENSEIGNEMENT AEP
Penmarch EU AEP

RENSEIGNEMENTS GENERAUX	RENSEIGNEMENTS CLIENTS
NOM DU CHANTIER : Penmarch EU AEP	Contact Locataire : Nom : Valerie Téléphone 1 : 0666433638
AGENCE SOGEA ENVIRONNEMENT: VANNES 02 97 26 10 11 CDTX en charge du dossier: OLLIVIER ANDREA	Contact Propriétaire : Nom : Joncour Téléphone 1 : 0686460007 Adresse : 57 Rue des Perdrix Ville : Penmarch
Maître d'Ouvrage : COM. PAYS BIGOUDEN SUD	
Maître d'Œuvre : Artelia	

RENSEIGNEMENTS BRANCHEMENT AEP EXISTANT

Position Compteur : Extérieur en partie privé **Compteur existant :** 1
Type citerneau : Citerneau Béton **Etat du citerneau :** Usage
Brcht public : PE NOIR ø25 **Brcht privé :** PE NOIR ø25



AUTORISATION PROPRIETAIRE

Le propriétaire autorise l'entreprise SOGEA ENVIRONNEMENT à pénétrer dans sa propriété pour effectuer les travaux de remplacement du réseau d'eau potable jusqu'à son compteur actuel : **Autorise**

L'entreprise SOGEA ENVIRONNEMENT mettra tout en œuvre pour utiliser une technique sans tranchée, mais ne garantit pas sa réussite. Une tranchée sera réalisée le cas échéant : **Accepte**

Date : 04/07/2024 **Le propriétaire :** 

04/07/2024

VINCI CONSTRUCTION FRANCE

Chacun des propriétaires des parcelles raccordables dans le cadre du programme d'assainissement va recevoir un **courrier nominatif avec une fiche d'enquête de branchement lui demandant de renseigner sur un plan cadastral :**

- L'emplacement du compteur existant

4/ Descriptif des travaux AEP



FICHE DE RENSEIGNEMENT AEP Penmarch EU AEP

RENSEIGNEMENTS GENERAUX	RENSEIGNEMENTS CLIENTS
NOM DU CHANTIER : Penmarch EU AEP	Contact Locataire : Nom : Valerie Téléphone 1 : 0666433638
AGENCE SOGEA ENVIRONNEMENT: VANNES 02 97 26 10 11 CDTX en charge du dossier: OLLIVIER ANDREA	Contact Propriétaire : Nom : Joncour Téléphone 1 : 0686460007 Adresse : 57 Rue des Perdrix Ville : Penmarch
Maitre d'Ouvrage : COM. PAYS BIGOUDEN SUD	
Maitre d'Œuvre : Artelia	

RENSEIGNEMENTS BRANCHEMENT AEP EXISTANT

Position Compteur : Extérieur en partie privé

Compteur existant : 1

Type citerneau : Citerneau Béton

Etat du citerneau : Usage

Brcht public : PE NOIR ø25

Brcht privé : PE NOIR ø25



AUTORISATION PROPRIETAIRE

Le propriétaire autorise l'entreprise SOGEA ENVIRONNEMENT à pénétrer dans sa propriété pour effectuer les travaux de remplacement du réseau d'eau potable jusqu'à son compteur actuel : **Autorise**

L'entreprise SOGEA ENVIRONNEMENT mettra tout en œuvre pour utiliser une technique sans tranchée, mais ne garantit pas sa réussite. Une tranchée sera réalisée le cas échéant : **Accepte**

Date : 04/07/2024

Le propriétaire :

04/07/2024

Courrier / Enquête de branchement



FICHE DE RENSEIGNEMENT AEP Penmarch EU AEP

PHOTOS DETAILS:





6/ Planning prévisionnel d'exécution



7/ Phasage prévisionnel d'exécution

7/ Phasage prévisionnel d'exécution

- PHASAGE PREVISIONNEL D'EXECUTION - RENOUVELLEMENT EU / AEP, SECTEUR LA JOIE

Octobre 2024 à Mars 2025



MOYENS HUMAINS ET MATERIELS AFFECTES EN PHASE D'EXECUTION DES TRAVAUX

Phases - Secteur	Durée*	Moyens humains	Moyens matériels
Phase 1, 2 Rue des Perdrix	7 semaines	<u>Equipe 1</u> 1 Chef de Chantier	<u>Equipe 1</u> 1 pelle à chenilles 25T + BRH
Phase 3 et 4 Rue des Perdrix	4 semaines	3 Canaliseurs 2 Chauffeurs de pelles 2 Chauffeurs de camions	1 pelle à pneus 18T 2 camions 8x4
Phase 5 Venelle Loc'h Ar Joa	2 semaines	<u>Equipe 2</u> 1 Chef de Chantier	<u>Equipe 2</u> 1 pelle à chenilles 25T + BRH
Phase 6 Rue des Tamaris	2 semaines	3 Canaliseurs 2 Chauffeurs de pelles 2 Chauffeurs de camions	1 pelle à pneus 18T 2 camions 8x4
Phase 7 Rue de la Joie	7 semaines	<u>Equipe Poste</u> 2 Chefs de Chantier	<u>Equipe Poste</u> 2 fourgons
Phase 8 Rue du Huit Mai 1945	6 semaines		

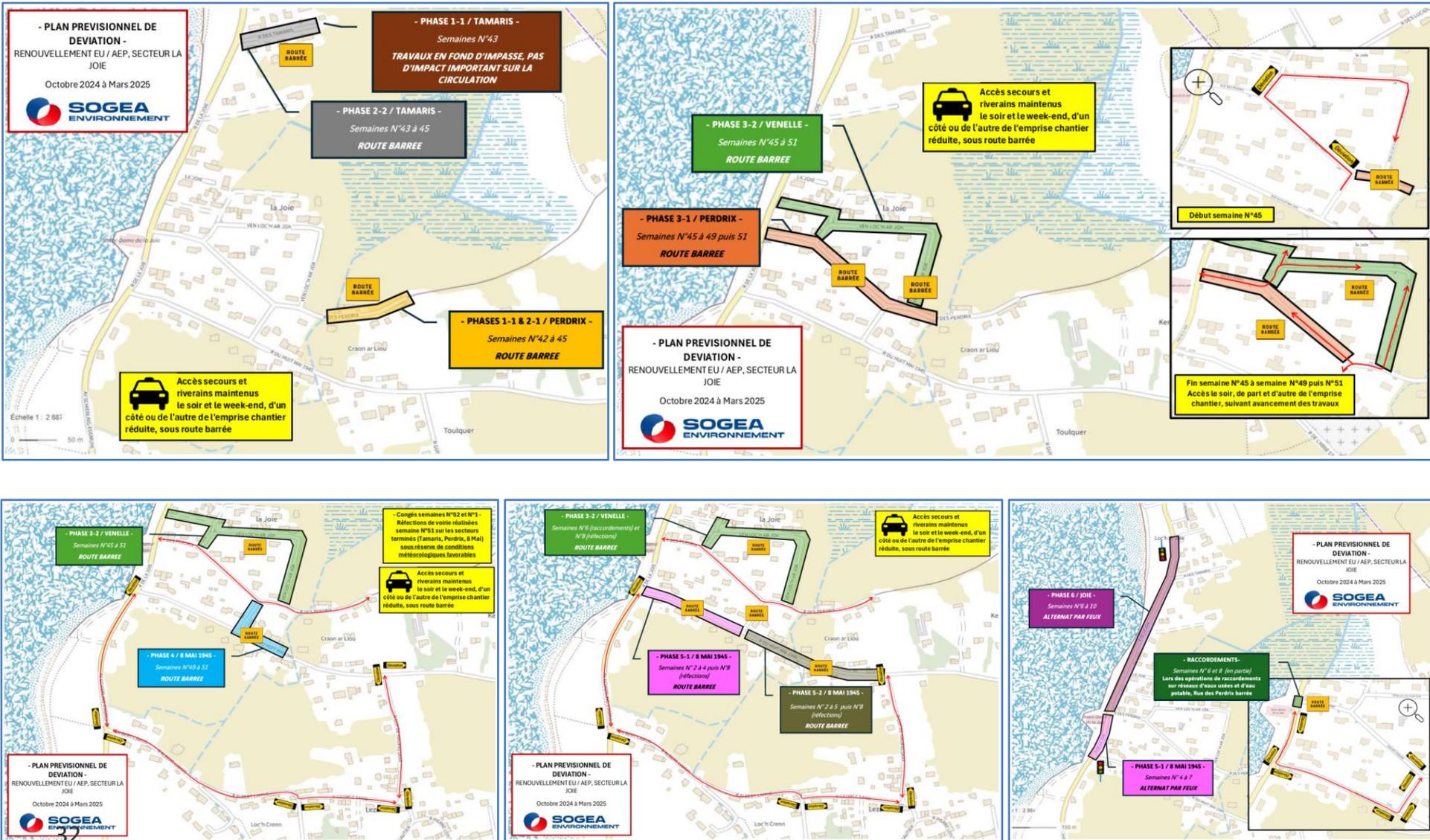
* hors période de préparation et congés





8/ Plan de déviation

8/ Plan de déviation





9/ Montant des travaux

9/ Montant des travaux

<i>Travaux - Secteur de La Joie à Penmarc'h</i>	Montant H.T.	T.V.A. (20.00)	Montant T.T.C.
Extension du réseau d'assainissement eaux usées	867 393.50 €	173 478.70 €	1 040 872.20 €
Renouvellement du réseau d'eau potable	248 440.00 €	49 688.00 €	298 128.00 €
Total	1 115 833.50 €	223 166.70 €	1 339 000.20 €





10/ Aspects financiers et réglementaires par rapport au raccordement

10/ Aspects financiers et réglementaires par rapport au raccordement

Délai de raccordement au réseau d'assainissement eaux usées :

- 2 ANS à compter de la mise en service du réseau.
 - Cadre réglementaire : article L1331-1 du Code de la Santé Publique
- Cas particuliers
 - Cadre réglementaire : article L1331-7 du Code de la Santé Publique
 - 1- installation d'assainissement individuel récente (moins de 10 ans) :
 - ⇒ prolongation du délai de raccordement, jusqu'à 10 ans maximum.
 - 2- raccordement de l'habitation présentant des difficultés techniques particulières et avérées :
 - ⇒ dérogation pour maintien d'un système d'assainissement individuel.

Dans les deux cas, il est indispensable que la construction concernée soit équipée d'une installation d'assainissement autonome en bon état de fonctionnement.

Ces dérogations doivent faire l'objet d'une demande expresse du propriétaire. Elle doit être adressée par courrier ou par mail (eau-assainissement@ccpbs.fr) à l'attention de Monsieur le Président de la CCPBS.

10/ Aspects financiers et réglementaires par rapport au raccordement

Taxes et redevances :

Les éléments suivants sont à prendre en compte :

- une Participation aux Frais de Branchement (PFB) vous sera facturée par la CCPBS dans les 3 mois suivant la mise en service du réseau. Cette participation correspond aux travaux de raccordement réalisés par la CCPBS sur la partie publique, c'est-à-dire entre le réseau principal et l'arrivée de votre installation sur partie privée. Délai de paiement : 30 jours à compter de la réception de l'avis de somme à payer. Règlement à effectuer auprès du Centre des Finances Publiques.

- **Cadre réglementaire : article L1331-2 du Code de la Santé Publique – Délibération CCPBS du 21/03/2019**

Montant : 750 euros hors taxes (900 € TTC).

- une Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) vous sera demandée après le raccordement effectif de votre construction ; elle permet de réaliser les grands projets en matière d'assainissement, telle la construction des réseaux principaux de collecte des eaux usées et des stations d'épuration. La CCPBS procédera à l'émission de la facture correspondante selon les tarifs en vigueur à la date du raccordement, après vérification de la conformité de votre branchement. Délai de paiement : 30 jours à compter de la réception de l'avis de somme à payer. Règlement à effectuer auprès du Centre des Finances Publiques.

- **Cadre réglementaire : article L1331-7 du Code de la Santé Publique – Délibération CCPBS du 10/12/2019**

Tarif construction existante raccordée en 2020 : 1.440 euros (avec ANC sans risque sanitaire/environnemental)

- une fois raccordé/e, vous verrez également apparaître une rubrique « collecte et traitement des eaux usées » sur vos factures d'eau émises par la Sté SAUR ; elle correspond à la facturation de l'abonnement annuel au service et des m3 traités, selon les tarifs fixés annuellement par la CCPBS.

10/ Aspects financiers et règlementaires par rapport au raccordement

Présentation d'une facture type :

Facture EAU et ASSAINISSEMENT –Base 60 m3: 7,03 € TTC/m3

Libellé	Total TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau 172,52 € HT	182,01 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
+ Abonnement part Communauté de Communes	Année 2020					28,66	5,50
+ Abonnement part SAUR	Année 2020					38,60	5,50
+ Consommation part Communauté de Communes	Année 2020		60	0,7908	47,45		5,50
+ Consommation part SAUR Coût distribution	Année 2020		60	0,3564	21,38		5,50
+ Consommation Part SAUR Coût production et achat eau	Année 2020		60	0,5640	33,84		5,50
+ Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	Année 2020		60	0,0431	2,59		5,50
Collecte et traitement des eaux usées 191,54 € HT	210,70 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
+ Abonnement part SAUR	Année 2020					35,75	10...
+ Abonnement part Communautaire	Année 2020					49,78	10...
+ Consommation part Communautaire	Année 2020		60	0,8634	51,80		10...
+ Consommation part SAUR	Année 2020		60	0,9035	54,21		10...
Organismes publics 27,00 € HT	28,89 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
+ Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2020		60	0,3000	18,00		5,50
+ Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	Année 2020		60	0,1500	9,00		10...
Total Facture	421,60 €						

Facture EAU et ASSAINISSEMENT –Base 60 m3: 3,68 € TTC/m3

Libellé	Total TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées 191,54 € HT	210,70 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
+ Abonnement part SAUR	Année 2020					35,75	10...
+ Abonnement part Communautaire	Année 2020					49,78	10...
+ Consommation part Communautaire	Année 2020		60	0,8634	51,80		10...
+ Consommation part SAUR	Année 2020		60	0,9035	54,21		10...
Organismes publics 9,00 € HT	9,90 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
+ Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	Année 2020		60	0,1500	9,00		10...
Total Facture	220,60 €						



11/ Réponses aux questions

Merci



www.arteliagroup.com